



## **Zone blanche de téléphonie mobile Le pylône de Payssous a été inauguré vendredi 5 juillet**

Vendredi 5 juillet à 15h, Marie-Paule Demiguel, sous-préfète de Saint-Gaudens, représentant le Préfet Etienne Guyot, préfet d'Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Annie Vieu, vice-présidente du conseil départemental, Présidente de Haute-Garonne Numérique, Pascal Milesi, maire de Payssous, Michel Combot, Directeur Général de la fédération française des télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile, ont inauguré le pylône de téléphonie mobile de la commune de Payssous.

Cette installation s'inscrit dans le cadre du plan d'action de l'État en faveur de l'amélioration de la couverture mobile des zones rurales. Le Gouvernement s'est engagé lors du comité interministériel aux ruralités de Laon de mars 2015 et avec la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, à finaliser la couverture d'environ 300 centres-bourgs situés en zone rurale.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a ainsi répondu à l'appel à projets "zones blanches centres-bourgs" afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction de pylônes de téléphonie mobile. Huit communes identifiées en 2015 sont désormais couvertes grâce à six pylônes dont cinq sont situés en zone de montagne : Payssous, Caubous, Herran, Antichan-de-Frontignes, Frontignan-de-Comminges, Saint-Pé-d'Ardet, Latoue, Montberaud.

L'État, via la Caisse des dépôts et consignations, finance ces travaux de construction à hauteur de 80 %, correspondant à un montant plafond de 750 000€ (100 000€ par pylône hors zone de montagne et 130 000€ par pylône en zone de montagne).

Le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR) ont conclu en janvier 2018 un accord historique qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire en imposant aux opérateurs des engagements contraignants et notamment le déploiement massif de la 4G dans des sites considérés comme prioritaires dans le délai de 12 à 24 mois à compter de la publication de l'arrêté ministériel listant ces sites.

Au plan national, une liste de 600 à 800 sites par an sera établie par le gouvernement et transmise aux opérateurs (pour en savoir plus : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/dispositif-couverture-ciblee>).

En Haute-Garonne, une équipe-projet départementale composée des services de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional, du CIDAP, de l'AMF et de l'AMRF a été constituée afin d'identifier les lieux d'implantation de nouveaux pylônes et de suivre leur installation en lien avec les opérateurs. Au titre du dispositif de couverture ciblée pour 2019, une dotation de neuf sites a été attribuée au département de la Haute-Garonne. La commune d'Aspet a d'ores et déjà été retenue et figure sur l'arrêté ministériel du 21 mars 2019. Les huit autres sites feront l'objet d'arrêtés ministériels à venir.

**Contacts presse :**

– Préfecture : [communication@occitanie.gouv.fr](mailto:communication@occitanie.gouv.fr)

– Conseil départemental : [cecile.van-de-kreeke@cd31.fr](mailto:cecile.van-de-kreeke@cd31.fr) / 05 34 33 33 72 / 06 24 66 05 30